

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DAC 269** Signature d'une convention avec les sociétés de production la mandarine et LDN productions pour un projet pédagogique

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention entre la Ville de Paris et les sociétés de production La Mandarine et LDN productions pour un projet pédagogique ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la ville de Paris et les sociétés production La Mandarine et LDN productions en vue du projet Interprétation du conte pour pianos Lune de Gérard Gastinel avec Daniel Mesguich.